

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Vivek SINGH, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents** : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Martine SAVARY

**Date de convocation** : 11 mai 2022

**Date d'affichage** : 30 mai 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Votants : 24

**Délib. n°2022-045 : DETR 2022 - réaménagement de la rue de la Planquette (modification)**

Par délibération n°2022-023 du 17/03/2022, la commune a déposé une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 4 opérations d'investissement en 2022 dont le réaménagement de la rue de la Planquette.

Une coquille s'est glissée dans le plan de financement de cette opération. Il convient de reprendre une délibération pour corriger cette erreur.

**Réaménagement de la rue de la Planquette**

Le lotissement de la Pommeraie, réalisé entre 2017 et 2021, comptant 63 habitations individuelles, a été aménagé au nord du bourg, près du stade de foot Henri Binet. Dès 2015, les études de conception et la concertation avec la population autour de ce nouveau quartier ont révélé la nécessité d'intervenir sur la rue de la Planquette qui en constitue l'un des débouchés. Le trafic de véhicules ainsi que le flux de piétons, notamment vers les écoles, qui en découlent, conduisent à engager des travaux de sécurisation de cette voie étroite et sinueuse, désormais très empruntée.

Au moment de l'aménagement du lotissement, un plateau surélevé a bien été créé pour garantir la sécurité de la sortie du lotissement. Puis, à l'occasion des travaux d'effacement de réseaux sur la route de St-Jean (RD 286) voisine, un pan coupé a été réalisé à l'extrémité de la voie pour renforcer la visibilité au carrefour.

Mais, ces aménagements de sécurité restant insuffisants, il s'agit de repenser globalement la sécurité de la route et d'en profiter pour intégrer les critères de la mobilité douce.

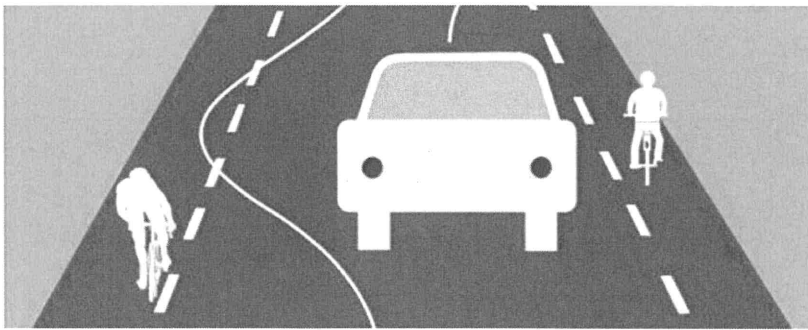
## Programme de travaux :

Le parti pris, qui a été adopté, est de mettre en place un « chaussidou », chaussée à voie centrale banalisée. Un chaussidou partage la voie en trois espaces distincts :

- Une voie centrale sans marquage au centre pour les voitures, camions et motos
- Deux voies latérales pour la circulation des deux-roues.

Concrètement, les vélos circulent à droite de la route, derrière la ligne discontinue. Les scooters et cyclomoteurs peuvent rouler comme les cyclistes, à droite de la route. À moto et en voiture, c'est différent. Les règles de circulation changent selon le cas de figure :

1. Il n'y a aucun véhicule face à moi et la route est dégagée, je circule sur la partie centrale ;
2. Un autre véhicule arrive en face, je vérifie qu'il n'y a personne sur la voie latérale et je me déporte sur celle-ci pour croiser le véhicule. Je peux ensuite me repositionner au centre ;
3. Je croise un véhicule mais un vélo roule sur ma droite dans la voie latérale. Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, tout en veillant à conserver les distances de sécurité suffisantes. Une fois que la voiture opposée est passée, je peux dépasser le cycliste en toute sécurité.



Les travaux comprendront :

- Les terrassements
- Les ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Les tranchées pour l'éclairage public
- Les voiries
- Les espaces verts

En outre, la rue n'étant pas équipée d'éclairage public, le projet intégrera la pose de candélabres à lanternes LED et téléconnectés pour une gestion à distance et optimale en termes de consommations.

## Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser les déplacements doux
- Apaiser la circulation sur cet axe de plus en plus fréquenté
- Favoriser le partage de la route
- Sécuriser la circulation des piétons

**Calendrier prévisionnel : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022**

**Coût prévisionnel : 194 668 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal :

## DECIDE

- Adopter le programme de réaménagement de la rue de la Planquette au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous ;
- Solliciter l'attribution d'une aide DETR pour 2022 :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux de voirie	154 265 €	79%	Etat (DETR)	38 934 €	20%
Eclairage public	21 133 €	11%			
Maîtrise d'œuvre	10 500 €	5%	Autofinancement commune	155 734 €	80%
Etudes et frais divers (5%)	8 770 €	5%			
<b>TOTAL</b>	<b>194 668 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>194 668 €</b>	

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN